

Jeune adulte de 21 ans sans recource mis a la rue

Par makavelicette, le 23/01/2011 à 08:11

Bonjour,

Mon pere a mis a la rue mon frere de 21 ans qui a aucun revenu. Notre maman es decedé il y a un an . Quel recours pouvons nous avoir? merci d avance

Par jeetendra, le 23/01/2011 à 12:06

Bonjour, que votre frère prenne rapidement contact avec une assistance sociale pour un hébergement d'urgence (foyer), courage, bon dimanche.

Par mimi493, le 23/01/2011 à 13:39

Et ensuite, exiger, par voie de justice, une pension alimentaire du père pour votre frère

Par Marion2, le 23/01/2011 à 14:05

Pour demander une pension alimentaire, il faut saisir le Juge aux Affaires Familiales.

Un avocat n'est pas obligatoire mais comme votre frère n'a aucun revenu, il a droit à l'Aide

Juridictionnelle totale.

Il faut qu'il se rende au greffe du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de votre père et demander l'imprimé de demande d'Aide Juridictionnelle, ainsi que la liste des avocats acceptant l'AJ.

Qu'il contacte immédiatement un avocat de cette liste.

Par Julien.gremez, le 27/11/2016 à 12:16

Bonjours j'ai 18 ans je suis à la rue je cherch un centre qui pourrais m'aidé pour tout les mes papier et urgent

Par jos38, le 27/11/2016 à 12:51

bonjour . présentez vous à votre mairie et demandez à voir une assistante sociale qui vous aidera dans vos démarches